

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/06/2026 - 14989 - 2021 B 02301 - 895 382 547 - A.S.M.

Imprimé 2065 du 12/11/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes

Déclaration néante

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE

9 RUE CHARLES NOEL

adresse du siège social

94290 VILLENEUVE-LE-ROI FRANCE

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse de messagerie

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE

11 JUIN 2026

SOUS LE N°

14989

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°
d'identification et
adresse du lieu d'imposition
de la société mère**B ACTIVITÉ**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et
que vous avez désigné une autre entité du
groupe pour souscrire la déclaration n°
2258-SD, indiquer le nom, adresse et
numéro d'identification fiscale de l'entité
désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom,
adresse et numéro d'identification fiscale
de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence

le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui
souscrit la déclaration pays par paysForme juridique de l'entité du
groupe

Désignation de l'entité du groupe

Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe

Complément de distribution de l'entité du groupe

Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe

Code postal de l'entité du groupe

Ville de l'entité du groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉELa comptabilité de l'entreprise est-elle
informatisée ?

Si oui, nom du logiciel utilisé :

ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	Tél :	0952725131
SARL CABINET OAC 11 RUE PIERRE BUDIN 75018 PARIS FRANCE			
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 12/11/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION****1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	41 773
Bénéfice imposable à 15 %	42 500
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS
(art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

Imprimé 2065BIS du 12/11/2024

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065									
Formulaire néant									X
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.									
- Payées par la société elle-même									(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres									(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)									(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)									(e)
									(f)
									(g)
									(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%									(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%									(j)
7. Montant des revenus répartis									total (a à h)
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8		
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
Adresses des autres établissements									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLT imposées à				0%	15%	19%			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et									

895 382 547 SARL A.S.M.

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 (Dépôt récapitulatif)

IS

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 12/11/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	030	4 700
Immobilisations financières (1)		040	042	
Total I (5)		044	048	4 700
Actif circulant				
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
	Marchandises	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	070	
	Autres (3)	072	074	230 253
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	086	1 741
Charges constatées d'avance		092	094	
Total II		096	098	231 994
Total général (I + II)		110	112	236 694
PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel				120 4 000
Écarts de réévaluation				124
Réserve légale				126
Réserves réglementées				130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)				131) 132
Report à nouveau				134 51 492
Résultat de l'exercice				136 84 273
Subventions d'investissement				137
Provisions réglementées				140
Total I				142 139 765
Provisions pour risques et charges				Total II 154
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées				156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
Fournisseurs et comptes rattachés				166
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169 172
Comptes courants d'associés				173
Autres dettes				175 96 929
Produits constatés d'avance				174
Total III				176 96 929
Total général (I + II + III)				180 236 694

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 12/11/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N	
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises				209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	services			217		218	296 018
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	296 018
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	124 491
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	3 262
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240	
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242 37 742
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243		)	244 5 290
Rémunérations du personnel						250	28 092
Charges sociales						252	11 309
Dotations aux amortissements						254	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	210 186
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	85 832
Produits et charges divers							
Produits financiers						(III)	280
Produits exceptionnels						(IV)	290
Charges financières						(V)	294 1 559
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	84 273

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	84 273		314	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986		342				
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138						
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981						
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Investissements et souscriptions outre-mer				344						
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993						
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	84 273		354		
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	84 273		372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033D du 12/11/2024

2033D

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant X

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780

II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter
Déficits imputés									983
Déficits reportables									984
Déficits de l'exercice									860
TOTAL des déficits restant à reporter									870
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 12/11/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	296 018
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	296 018

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	127 753
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	37 742
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	165 495

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	130 523
-----------------------------	------------------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 12/11/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins
10 % du capital de la société)

2033F

Formulaire néant

X

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique					
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Date de naissance		N° Département		Commune	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2033G du 12/11/2024

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 12/11/2024

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**Formulaire néant ☒**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 12/11/2024

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**Formulaire néant ☒**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 12/11/2024

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	X
PME au sens communautaire							
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
1.1 Crédits d'impôts							
Crédit d'impôt			Montant				
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)							
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris							
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt			Montant				
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		

RAPPORT DU GERANT SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice de l'année 2023 clos le 31 décembre 2023, conformément aux diverses dispositions légales, réglementaires et statutaires et de l'activité de votre société pendant ce même exercice. Nous vous informons que les documents suivants vous ont été adressés avec ce rapport.

- Compte de Résultat
- Bilan
- Solde Intermédiaire de Gestion

Ces comptes ont été établis selon les mêmes règles et procédures que les années précédentes.

Les comptes font apparaître **un résultat net bénéficiaire de 84 273,00€** après dotations aux amortissements et provisions réglementaires. Nous vous proposons de répartir cette somme ainsi qu'il sera indiqué ultérieurement et conformément aux statuts.

1. Rapport de Gestion et d'activité, commentaires sur les événements marquants concernant l'exercice

Notre gérance doit faire un choix important en ce qui concerne la marche de l'entreprise et se trouve devant une alternative qu'elle vous demande de résoudre.

La première branche de l'alternative implique la poursuite de l'activité telle qu'elle est traditionnellement avec la perspective d'un marché qui s'élargit et d'une façon générale très porteuse à explorer

1. Affectation des résultats :

Il a été proposé à l'assemblée générale une distribution suite au bénéfice :

Dotation à la réserve légale : NÉANT

Distribution des Dividendes :

Total Distribution des Dividendes :

Le solde en dotation au compte de **Report A Nouveau 84 273,00€**

Fait à PARIS, Le 02/01/2024

Signature du gérant



**SARL ASM
9 RUE CHARLES NOEL
94290 VILLENEUVE LE ROI
RCS CRETEIL 895 382 547**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt trois et le 2 Janvier à 16h

Les associés de la société **SARL ASM** au capital de **4 000 euros**, immatriculée au **RCS CRETEIL 895 382 547**, se sont réunis au siège social sis **au 9 RUE CHARLES NOEL 94290 VILLENEUVE LE ROI** sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

L'assemblée est présidée par **Mr SOHAIB HASSAN**, le gérant, il constate que sont présents :

• LES ASSOCIES

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement prendre toutes décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du rapport de gérance
- Quitus de la gestion du gérant

Les associés peuvent de plus prendre connaissance des documents suivants, mis à leur disposition sur le bureau du Président.

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport du gérant
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Lecture est donnée du rapport de gérance, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2022**, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net **bénéficiaire de 32224,00 euros** il n'y a pas eu de réserve légale.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de distributions faites au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus de sa gestion au gérant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au liquidateur afin d'effectuer ou de faire effectuer les formalités différentes aux résolutions ci-dessus adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

De tout ce qui précède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Signature des Associés :

